

De Schieter David

Sold. m. 12. 6^e de l. No. 58349.
Pres. + 14/10-14 à l'Yser, a droite du Port de
l'Anson, fau. à l'Est à St. George.

(Note de ceci écrite jadis)

Modn. 617 62472, 7.2.22, dem. p. l'Anson enquête
cad. et lieu cad. d. x. (R)

E. 13116^a/21.3.22 Questionn. - 7.2.
E. 13116^a/21.3.22 Fiche Q. m. - id.

E. 13116^a/21.3.22 à Modn. poss. que rend. t. Enq. out. pas. e. a. d.

Q. m. 7^e de l. 27/3/22 gîte en retour (E)

6^e de l. 29.3.22 gîte en retour, compl. ann. 6.

E/Q^A/4659 du 6.4.22 à Q. M. E. l. pour: aucune
rend. t., dem. eset. : reig. 1^{er} mat. 6.

E/Q^A/4659 du 6.4.22 à M^r Deschieten Léon.
rue de Courmou à Outryve.
pas exch., aussitôt en pour: du document
copie sera transmise par l'indemnité (Modn.)

Q. m. 7^e 99.44 du 11.4.22, env. east. mat. 6, (E)

E. 13116^a/21.4.22 à M^r Van Horenbeek, dem. rend. t.
concern. t. et lieu x.

E. 13116^e/21. 4. 22 à l'adjud. Serbovew, dem.
leurs ^h concern^t lieu L.

E. 13116^e/21. 4. 22 au J. D. L. D. A. dem. act. act.
du Serg^t-maj. Kampasse Victor.

E. 13116^e/21. 4. 22 à Outryve, dem. act. act. fam^{lle}.

J. D. 12 J. A. 24/4/22 donne adresse de Mampasse
(E)

M^{re} J. Van Florenbeets 24/4/22 milit. décidé dans
la nuit du 22 au 23-10-14 à l'Yser (S^t Georges,
et L sur place dans un tron d'obus avec un autre
milit., donne circonstances du décès et envoie craign^t
(E)

Chiff. Serbovew, 26.4.22, donne une^e concern^t L.

Outryve, 3.5.22 Adresse du père: Doornykstaak det. (E)

Nom. 0.61/4.246, 5.5.22, dem. dossier contenant preuves
du t^h (E)

E/C 5915 du 11.5.22 à S^t Georges, (Nieuport)
dent: exact, transmi: dict. 7^e
Complet^{er} le cas ou l'ad n'a pas
été dressé.

E/C 5915 du 11.5.22 à Outryve, Peni.
cert: acte, nais: certificat de résidence
si mil^{le} était légalement domicilié
sous la com^{me} lors de son t^h, et rien^t
concern^t mariage.

De Schieter, David ^L
Solt m 12 f.l. m^{le} 583.49

S^t Georges / Yve le 12. 5. 22 env. declaratⁿ complet^e (4c)

E. 13/16 b / 19. 5. 22 au S^t I, en com cation lettre
et croquis : dem. rech. 1^{re} et résultat rech.

E. 13/16 b / 19. 5. 22 à M^r Bouffaye, dem. rem^{ts}
concern^t + et lieu x.

E. 13/16 b / 19. 5. 22 au M^{du}, possède pas preuves
nécessaires p^r former dossier declaratⁿ +
rech. continuent.

Outrem le 12. 5. 22 env. extr. a nait^{ce} ^{et extr. reg. populatⁿ} en rel^{at}
de declaratⁿ complet^e (4c)

M^r Manynay, 22-5-22, donne un^{ts} + A.D. (4c)

H. O. S. Ovelghem (p^r M^r De Schieter) le 7. 7. 22 ne peut
fournir adr. autre témoin + dem. e.e.d. (4c)

Rf 265^d du 7. 8. 22 à M^{du} dossier constitué
en vue de recevoir la déclaration judiciaire
du décès. S^t suite voulue les requêtes de M^r De
Schieter et du V.O.T. de Ovelghem.

S. 1, n^o 2472, 23.8.22, Rech. tombé sans résultats. Att. regroup^t.
3 ann. en retard. 18

N^o 061/126304 du 5-3-23, Le Jug^t
 déclaratif det a été rendu le 11-1-23, par
 le tribunal de 1^{re} instance de Courmayeur
 et est transcrit dans le reg^lre de l'Ét^e
 de la Com^m de Autrye, p^{re} (Ét^e).